

Rapport public

Date d'émission du rapport : 15 juillet 2025

Numéro d'inspection : 2025-1120-0003

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Extencicare (Canada) Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extencicare Kapuskasing, Kapuskasing

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 juillet 2025

L'inspection a eu lieu hors site aux dates suivantes : les 10, 11 et 14 juillet 2025

Les inspections concernaient :

- Une plainte relative à la chute d'une personne résidente.
- Une plainte relative à la propreté du foyer, à la chute d'une personne résidente, et aux installations.
- Une plainte liée à la propreté du foyer.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Entretien ménager, services de buanderie et services d'entretien (Housekeeping, Laundry and Maintenance Services)

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and Management)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Entretien ménager

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154(1)1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : la disposition 93 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22

Entretien ménager

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403

Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

93 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que des services d'entretien ménager soient fournis sept jours par semaine.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les services d'entretien ménager soient assurés dans le foyer sept jours sur sept. Plus précisément, à certaines dates en particulier au cours des six derniers mois, il n'y avait aucun personnel d'entretien dans le foyer.

Sources : Examen des horaires d'entretien ménager du foyer; entretiens avec le personnel.